

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 mars 2009
Français
Original : anglais

**Vingt-septième rapport du Secrétaire général
sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2009, et porte sur les principaux faits nouveaux survenus dans le pays depuis mon rapport du 21 novembre 2008 (S/2008/728), jusqu'au 24 mars 2009.

II. Faits nouveaux

2. Les faits survenus dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs pendant la période considérée ont remodelé notablement la situation politique et militaire dans le Nord-Kivu. Des actions concertées de la part du Gouvernement de la République démocratique du Congo et des pays voisins ont offert la possibilité de se pencher efficacement sur la question des groupes armés, une des principales causes de conflit dans l'est du pays. J'ai pris acte avec satisfaction de ces progrès lors de ma visite en République démocratique du Congo et au Rwanda les 28 février et 1^{er} mars 2009. J'ai cependant noté que la situation demeure précaire et qu'il reste encore beaucoup à faire, avec l'aide de l'ONU, pour consolider les acquis qui se dessinent dans l'est du pays.

Nord-Kivu

3. À l'issue de la troisième réunion de la Commission bilatérale « quatre plus quatre », le 5 décembre 2008, la RDC et le Rwanda ont annoncé qu'ils étaient convenus d'un plan militaire conjoint destiné à régler le problème de la présence continue des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la RDC. Ils se sont également engagés à prendre des mesures concrètes en faveur de la reprise de relations diplomatiques pleines et entières entre la RDC et le Rwanda. La Commission est un mécanisme bilatéral, créé en octobre 2008 par la RDC et le Rwanda, pour normaliser les relations avec les deux pays.



4. Un mois plus tard, des dissensions se sont fait jour entre les dirigeants du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) lorsque Bosco Ntaganda, qui était alors chef d'état-major du CNDP, a annoncé qu'il avait remplacé Laurent Nkunda à la tête du mouvement le 5 janvier. La Cour pénale internationale avait émis un mandat d'arrêt scellé contre M. Ntaganda le 22 août 2006 pour des crimes qu'il aurait commis en Ituri en 2002 et 2003, qui a été rendu public le 28 avril 2008. À la suite d'une période d'incertitude, le 16 janvier 2009, M. Ntaganda a annoncé que le CNDP et le Gouvernement de la République démocratique du Congo étaient parvenus à un accord sur la cessation immédiate des hostilités, la participation du CNDP à l'opération menée contre les FDLR sur la base du plan militaire conjoint convenu entre la RDC et le Rwanda et l'intégration immédiate des combattants du CNDP dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le même jour, la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO) a publié une déclaration sur une cessation des hostilités, qui a été suivie par des déclarations similaires de la plupart des autres groupes armés du Nord-Kivu. Le 22 janvier, les autorités congolaises ont annoncé que M. Nkunda avait été arrêté au Rwanda.

5. Le 26 janvier, les FARDC ont lancé l'intégration accélérée, dans leurs rangs, du CNDP et d'autres groupes armés. Quelque 5 800 éléments du CNDP (sur un effectif total déclaré de 7 000 personnes) et environ 5 000 éléments de la PARECO ont été intégrés dans les rangs des FARDC. Un total de 665 éléments Maï Maï ont été regroupés au centre de formation de Nyaleke. Les éléments intégrés du CNDP, de la PARECO, et d'autres éléments Maï Maï figuraient parmi les sept brigades intégrées des FARDC engagées dans l'opération commune contre les FDLR. Toutefois, la cohésion des unités nouvellement intégrées, qui comprennent 25 000 éléments des FARDC, du CNDP, de la PARECO et Maï Maï, demeure précaire.

6. À la demande des FARDC, la MONUC a fourni un appui à l'intégration accélérée du CNDP et d'autres groupes armés dans les FARDC. Une équipe spéciale conjointe MONUC-FARDC a été créée à cette fin. En outre, la MONUC compte réactiver son programme de formation de base à l'intention des unités des FARDC nouvellement intégrées. On prévoit que le programme débutera sur les sites de regroupement de Nyaleke et Luberizi, au Nord-Kivu, dès que les unités intégrées des FARDC seront prêtes à opérer.

7. Le 4 février, le CNDP a publié une déclaration qui confirmait la fin des hostilités et annonçait sa transformation en mouvement politique. La déclaration demandait la reprise des pourparlers avec le Gouvernement, l'amnistie pour les membres du CNDP et la création d'un nouveau ministère de la sécurité intérieure et des relations intercommunautaires. Par ailleurs, lors d'une réunion de la Commission bilatérale « quatre plus quatre », tenue les 6 et 7 février 2009, la RDC et le Rwanda sont convenus de créer une équipe technique chargée d'arrêter les modalités relatives à l'extradition de M. Nkunda vers la RDC.

8. L'opération menée conjointement par les FARDC et les Forces rwandaises de défense (FRD) contre les FDLR a commencé le 20 janvier 2009 lorsque 3 500 à 4 000 soldats des FRD ont traversé la frontière au nord de Goma et sont entrés en RDC. Le général John Numbi, qui est également Inspecteur général de la Police nationale congolaise, a coordonné l'opération conjointe intitulée Umoja Wetu (« Notre Unité »).

9. Pendant l'opération conjointe qui a duré un mois, jusqu'à sept brigades intégrées des FARDC et trois bataillons des FRD ont avancé sur trois grands axes au

Nord-Kivu : Goma-Rutshuru-Ishasha, Rutshuru-Tongo-Pinga et Sake-Masisi-Hombo. L'opération, qui était limitée au Nord-Kivu, avait pour but de neutraliser les FDLR, en visant notamment des intérêts économiques.

10. La MONUC n'a pas été associée à la planification initiale de l'opération conjointe FARDC-FRD et n'y a pas participé. Cependant elle a conclu avec les forces conjointes un accord aux termes duquel les opérations tactiques seraient examinées par la Mission pour garantir que la protection des civils tient une place importante dans toute opération menée contre les FDLR. C'est ainsi que six officiers de la MONUC ont rejoint la structure conjointe de commandement et de planification opérationnelle à Goma. En dépit de cet arrangement, la MONUC n'a eu qu'un accès limité aux informations relatives à de nombreux aspects de l'opération conjointe.

11. Par ailleurs, la MONUC a redéployé ses moyens militaires dans les zones du Nord-Kivu où l'opération conjointe se déroulait effectivement ou devait se dérouler, selon les prévisions, afin d'assurer la protection des civils. À cette fin, la Mission a rapidement mis en place un ensemble de 43 bases, dont 10 bases d'opération temporaires, à des endroits stratégiques dans toute la province. Conformément à son mandat, la MONUC a également fourni un appui logistique aux FARDC.

12. Le début de l'opération conjointe a incité le Président des FDLR, Ignace Murwanashyaka, à proposer, le 5 février, dans une déclaration, des négociations politiques directes avec le Rwanda et un règlement pacifique du conflit. Par ailleurs, de nombreux dépendants des éléments des FDLR auraient été déplacés encore plus vers l'ouest, dans des endroits plus reculés, loin de la frontière. À partir du 30 janvier, des accrochages ont eu lieu entre les FDLR et les forces conjointes FARDC-FRD dans la région de Nyabiondo et sur les territoires de Walikale et de Masisi. D'autre part, des éléments des FDLR ont exercé des représailles contre les populations locales au Nord-Kivu. Les enquêtes en cours de la MONUC indiquent que les éléments des FDLR auraient commis 75 exécutions arbitraires au minimum et 40 viols à travers la province, depuis le lancement de l'opération conjointe le 20 janvier.

13. L'opération conjointe a réussi à déloger les éléments des FDLR de la plupart de leurs bastions sur les territoires de Rutshuru, Lubero et Masisi et à les priver d'importantes sources de revenus tirés des postes de contrôle et des taxes levées dans les marchés. L'opération a aussi permis le retour, sous les auspices de la MONUC et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de plus de 6 000 Rwandais de la RDC, soit presque quatre fois plus que durant toute l'année 2008. La MONUC s'est occupée du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réinstallation ou du rapatriement de 1 476 combattants des FDLR et de leurs dépendants, tandis que quelque 4 500 Rwandais ont été rapatriés par le HCR.

14. L'opération conjointe FARDC-FRD s'est terminée le 25 février avec le début du retrait des soldats des FRD du Nord-Kivu. Les autorités de la RDC ont confirmé depuis que quatre officiers d'état-major des FRD resteraient à Goma pour mettre au point, avec leurs homologues des FARDC, les rapports relatifs à l'opération conjointe.

15. À la suite du départ des forces des FRD, la MONUC a aidé les FARDC, à leur demande, à planifier les opérations de suivi contre les FDLR. L'opération conjointe

FARDC-MONUC, « Kimia II », vise à protéger les civils et à poursuivre la neutralisation des FDLR en les empêchant de reprendre leurs anciennes positions et en les privant de leurs sources de revenus. La MONUC apporte également un appui logistique et un appui-feu aux FARDC dans le cadre de cette opération et s'attachera à s'assurer que toutes les unités des FARDC prenant part à ces opérations respectent le droit international humanitaire et font de la protection des civils une priorité.

16. Au niveau national, certains ministres et certains membres des partis politiques de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) se sont félicités de l'opération conjointe avec le Rwanda. D'autres, notamment au sein de l'AMP, ont critiqué le manque de transparence qui a caractérisé l'élaboration du plan, ainsi que l'opération elle-même. Le 22 janvier, le Président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, a publié une déclaration dans laquelle il s'est dit préoccupé par la décision du Président de permettre aux soldats des FRD d'entrer en RDC pour mener des opérations conjointes sans en notifier le Parlement au préalable. Plusieurs journaux congolais et des organisations de la société civile ont dénoncé la présence des FRD comme étant susceptible de « balkaniser » le pays. Il n'y a pas eu de réaction particulière dans les Kivus.

Sud-Kivu

17. Dans l'ensemble, la situation est restée calme dans le Sud-Kivu pendant la période considérée. Dans la région des Hauts Plateaux, la MONUC a aidé les autorités de la RDC à négocier avec les dirigeants des Forces républicaines fédéralistes (FRF) la libération de deux fonctionnaires congolais, un ministre provincial et un haut responsable du programme Amani, qui avaient été enlevés par le groupe armé le 22 janvier à Kamombo. Les deux hommes ont été relâchés le 20 février.

18. La présence continue des FDLR dans des zones clefs demeure une source de préoccupation. L'opération conjointe FARDC-FRD contre les FDLR n'a pas été étendue au Sud-Kivu. Des éléments des FDLR sont présents sur le territoire Mwenga et contrôlent la région sur les plans militaire et économique. Les FDLR contrôlent également les mines et perçoivent des impôts auprès des civils sur ce territoire.

Province Orientale

19. Le 14 décembre 2008, les FARDC, les Forces de défense populaires de l'Ouganda et l'Armée populaire de libération du Soudan ont lancé une opération conjointe dénommée « Lightning Thunder » contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Des responsables ougandais et congolais ont déclaré que l'opération conjointe, qui rassemblait 1 186 éléments des Forces de défense populaires de l'Ouganda et 3 496 soldats des FARDC déployés dans le Haut-Uélé, était parvenue à détruire plusieurs bases de la LRA, à couper les approvisionnements en nourriture et en munitions et à déstabiliser la structure de commandement et de contrôle du mouvement.

20. La MONUC n'a pas participé à l'opération menée conjointement par les FARDC, les Forces de défense populaires de l'Ouganda et l'Armée populaire de libération du Soudan contre la LRA, qui s'est officiellement terminée le 15 mars. Cependant, conformément à son mandat, la Mission a fourni un appui logistique aux FARDC, notamment en assurant le transport aérien et en soutenant la présence des troupes sur le terrain. La MONUC a également renforcé sa présence militaire à

Dungu (Haut-Uélé), et l'a portée à 422 soldats, y compris un détachement de forces spéciales. D'autre part, la Mission a plaidé en faveur du respect des principes du droit international humanitaire et a entamé des travaux de génie sur l'axe Dungu-Duru. Des activités de formation spécifiques ont été également menées à Dungu à l'intention de la Police nationale congolaise.

21. En dépit des progrès enregistrés, on peut estimer que l'opération conjointe n'a pas réalisé l'objectif qui consistait à démanteler les structures de commandement et de contrôle de l'Armée de libération du Seigneur ou à capturer ses dirigeants. On pense que la LRA s'est divisée en 7 à 10 groupes, comprenant chacun environ 100 combattants, qui se sont dispersés dans les zones avoisinantes, notamment en République centrafricaine et au Sud-Soudan, ou se sont déplacés vers le sud en RDC. Les éléments de la LRA se sont rendus coupables, sur leur chemin, de représailles brutales envers la population, en particulier dans le triangle des villes de Doruma, Dungu et Faradje du Haut-Uélé. Les rapports indiquent que plus de 700 personnes ont été tuées et que plusieurs centaines d'autres, essentiellement des enfants, ont été enlevées depuis le début des opérations conjointes. À cause de ces attaques, 180 000 personnes ont quitté leurs foyers et plus de 16 000 Congolais ont cherché refuge au Sud-Soudan.

22. En Ituri, la situation est demeurée précaire en novembre à cause des attaques lancées par le Front de résistance patriotique d'Ituri (FRPI) contre les FARDC en territoire Irumu. En décembre, les FARDC, appuyées par la MONUC, ont pu réoccuper certains des villages qui avaient été saisis par le FRPI, bien que de nouveaux affrontements entre le FRPI et les FARDC aient été signalés à mi-février.

Situation humanitaire

23. Depuis janvier, on estime à 1,4 million le nombre de personnes déplacées en RDC, principalement dans les Kivus et la province Orientale. Au Nord-Kivu, il resterait encore 707 000 déplacés, bien que quelque 350 000 personnes soient retournées dans les zones stabilisées des Kivus. Toutefois, des affrontements entre les FARDC et les FDLR ont provoqué de nouveaux déplacements. Depuis février, les actes de harcèlement et les attaques contre le personnel humanitaire, particulièrement dans le Nord-Kivu, se sont multipliés et les civils demeurent vulnérables du fait de l'insécurité grandissante et des sévices commis par les groupes armés et des éléments insubordonnés des FARDC. Des représailles commises contre la population par les FDLR au Nord-Kivu ont aussi été signalées.

24. Les besoins humanitaires demeurent considérables dans tout le pays, y compris dans les provinces relativement stables de l'ouest où l'insécurité alimentaire continue de toucher plus de 70 % de la population. Le Plan d'action humanitaire de 2009 pour le RDC, qui évalue le montant des ressources nécessaires pour couvrir les besoins humanitaires les plus urgents à 831 millions de dollars, n'a recueilli jusqu'ici de la part des États Membres que 159 millions de dollars, auxquels vient s'ajouter un montant de 140 millions de dollars en annonces de contributions destinées à couvrir les besoins prioritaires.

Situation économique et financière

25. La situation socioéconomique et financière de la RDC s'est considérablement aggravée. À l'extérieur, le déclin enregistré sur les marchés mondiaux des produits de base a été suivi d'une flambée du prix des denrées alimentaires, ce qui a entraîné

une chute brutale des activités dans le secteur minier national. À l'intérieur, les conditions de sécurité à l'est de la RDC ont obligé le Gouvernement à allouer des ressources budgétaires supplémentaires imprévues pour faire face à des dépenses militaires. En l'espace d'un an, l'inflation a dépassé 38 %, tandis que le franc congolais perdait près de 50 % de sa valeur. Les réserves en devises étrangères de la RDC, qui s'élevaient à plus de 148 millions de dollars des États-Unis en novembre 2008, sont tombées à moins de 33 millions de dollars à la mi-février 2009. Début mars, la Banque mondiale a octroyé au Gouvernement congolais une aide d'urgence de 100 millions de dollars pour couvrir les dépenses urgentes liées à la fourniture des services sociaux de base.

Activités du Parlement

26. Le Parlement a adopté le budget national pour 2009 au cours d'une session extraordinaire qui s'est tenue du 15 décembre 2008 au 14 janvier 2009. L'enveloppe budgétaire, qui est de 4,9 milliards de dollars, accuse une augmentation de 64 % par rapport à l'année précédente. Cependant, on s'attend à ce que les recettes de l'État baissent de 70 %, ce qui aura des répercussions défavorables très importantes sur l'exécution du budget de 2009.

27. Au cours de la session extraordinaire du Parlement, les deux Chambres ont pris des initiatives visant à renforcer leur rôle en matière de contrôle. Le Sénat a entendu plusieurs ministres, qui ont fait des exposés sur des questions relevant de leurs domaines de compétence respectifs. Il a en particulier attiré l'attention du Ministre de l'intérieur sur l'arrestation et la détention de personnes, en majorité de la province de l'Équateur, qui sont accusées d'avoir tenté de déstabiliser les institutions nationales, et lui ont demandé que leur soit garanti un procès équitable. L'Assemblée nationale, pour sa part, a souligné que le Gouvernement devait achever, dans les meilleurs délais, l'examen des contrats miniers entrepris en juin 2007.

28. Deux lois concernant la structure et le fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication et les frontières des sous-divisions territoriales au sein des provinces, qui seront essentielles pour la tenue des élections locales, devaient être adoptées à la session ordinaire du Parlement, qui a débuté le 15 mars 2009. Cependant, d'autres lois importantes relatives à l'architecture judiciaire et au cadre institutionnel d'appui à la démocratie, à la décentralisation et aux élections étaient encore en attente d'examen à l'Assemblée nationale et au Sénat au cours de la période à l'examen.

29. Par ailleurs, le Gouverneur de la province de l'Équateur a démissionné après l'adoption d'une motion de censure par l'Assemblée provinciale, qui donnait suite à une recommandation de l'Assemblée nationale tendant à ce qu'il soit jugé pour faits de corruption.

30. La session ordinaire du Parlement a été boycottée par les représentants de l'AMP en raison des tensions découlant de la déclaration faite le 22 janvier par le Président de l'Assemblée nationale sur les opérations militaires conjointes menées par la RDC et le Rwanda. Le 19 mars, il a été convenu que la question de la démission du Président de l'Assemblée nationale serait inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session plénière de l'Assemblée nationale.

Activités de l'Envoyé spécial du Secrétaire général

31. À la suite du sommet extraordinaire des dirigeants de la région des Grands Lacs qui a eu lieu le 7 novembre 2008 et au cours duquel il a été convenu que mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Olusegun Obasanjo, et son cofacilitateur, Benjamin Mkapa, s'efforceraient de promouvoir une paix globale dans l'est de la RDC et s'attaqueraient aux sources du conflit dans la région, la Cofacilitation a lancé, le 8 décembre, un dialogue entre la RDC et le CNDP à Nairobi. Ce dialogue permis de renforcer la confiance entre les parties et a préparé le terrain pour les entretiens de Goma.

32. Les 27 et 28 février, mon Envoyé spécial a rencontré les délégations du Gouvernement de la RDC et du CNDP, qui lui ont soumis pour examen un projet d'accord de paix entre les deux parties. À la suite de nouveaux entretiens bilatéraux, des pourparlers sur les accords ont débuté à Goma, le 18 mars, sous les auspices des cofacilitateurs.

33. Les pourparlers ont abouti à la signature à Goma, le 23 mars, d'un accord entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP. L'accord, qui a été signé par les cofacilitateurs en qualité de témoins, prévoit une série de mesures relatives à la transformation du CNDP en parti politique et la libération des prisonniers politiques. L'accord définit également les mécanismes destinés à faciliter la réconciliation locale et nationale, y compris la création d'une police de proximité. Il comporte également des engagements en faveur d'une réforme de la police et de l'armée de la RDC et la garantie du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Des accords analogues ont été signés, lors de la cérémonie de signature, entre le Gouvernement de la RDC et des représentants des divers groupes armés restants au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

34. Au niveau régional, mon Envoyé spécial a concentré ses efforts sur le renforcement de la coopération entre le Rwanda et la RDC. Au cours de la période qui a suivi le Sommet de Nairobi, mon Envoyé spécial a tenu une série de consultations avec des dirigeants en Angola, au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, au Mozambique, au Rwanda, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Zambie, sur les moyens d'améliorer la situation politique et les conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs. Ces consultations, de même que la communication régulière entre mon Envoyé spécial et les présidents Kabila et Kagame, ont contribué à l'amélioration des relations bilatérales entre la RDC et le Rwanda. Comme indiqué ci-dessus, les deux pays ont mené des opérations conjointes contre les FDLR et renforcent leur coopération par l'intermédiaire de la Commission bilatérale « quatre plus quatre ».

III. Exécution du mandat de la MONUC

Mission d'évaluation technique

35. Dans sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité m'a demandé de présenter des recommandations sur le transfert progressif, de la MONUC à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux, des responsabilités concernant l'ouest du pays, en vue de renforcer l'action des mécanismes de consolidation de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo et de permettre à la MONUC de concentrer ses efforts sur

l'est du pays; de l'informer de l'élaboration d'un plan de travail stratégique; et de lui faire des recommandations sur la manière de surmonter les obstacles auxquels se heurte le programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement de la MONUC et l'appui fourni par la Mission aux initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration compte tenu de l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité sur le terrain.

36. Dans ce contexte, le Sous-Secrétaire général au maintien de la paix, Edmond Mulet, a dirigé les travaux d'une mission d'évaluation technique pluridisciplinaire en RDC du 23 février au 6 mars 2009. Outre des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, la mission était constituée de représentants du Département de la sûreté et de la sécurité, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et, sur place, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du HCR.

37. La mission s'est rendue auprès des bureaux extérieurs de Goma, Bukavu, Mbuji Mayi, Kananga, Mbandaka, Dungu, Bunia et Beni, où ses membres ont entendu des exposés détaillés présentés par la MONUC et l'équipe de pays des Nations Unies, et se sont entretenus avec des parties prenantes nationales et internationales très diverses, y compris le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre des finances, le Ministre du budget, le Ministre de la justice, le Ministre du genre, le Président de la Commission électorale indépendante (en ses qualités de Président de la Commission et de Coordonnateur du programme Amani), l'Inspecteur général de la police et Coordonnateur de l'opération Umoja Wetu, le commandement militaire ougandais de l'opération Lightning Thunder, des représentants de l'organe d'administration du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de l'entité gouvernementale chargée de l'intégration de l'armée, de la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC), de la communauté diplomatique, d'organisations non gouvernementales humanitaires et du Comité international de la Croix-Rouge, un représentant du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et des représentants de la société civile congolaise et des autorités locales.

Élaboration d'un plan de travail stratégique

38. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, la mission d'évaluation technique et la MONUC ont entrepris d'énoncer un plan de travail stratégique assorti de critères pertinents permettant de mesurer et de suivre les progrès réalisés quant aux activités prescrites aux paragraphes 3 et 4 de sa résolution 1856 (2008).

39. La mission d'évaluation technique a estimé que les critères définis dans le rapport présenté par le Secrétaire général en novembre 2007 (S/2007/671) demeuraient largement valides. Elle a, en outre, entrepris de définir une série de critères et de priorités d'action à l'appui de leur réalisation en se référant spécifiquement aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de la résolution 1856 (2008) à la lumière de l'évolution de la situation en RDC. Le plan de travail stratégique tiendra compte de la concentration progressive de l'action menée par la Mission

dans l'est de la RDC et du transfert graduel des tâches civiles confiées à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires sur la base des recommandations énoncées ci-après.

Recommandations relatives au transfert progressif des tâches dans l'ouest de la RDC

40. La mission d'évaluation technique a établi que, si l'est comme l'ouest de la RDC connaissent des difficultés tenant à l'absence d'institutions publiques et d'une autorité efficaces, les défis à relever dans l'est du pays étaient plus compliqués en raison du conflit armé qui y règne actuellement. Dans l'ouest, les autorités provinciales manquent généralement de moyens, et les institutions sont instables et manquent de ressources et de financement. Aux fins des travaux de la mission d'évaluation, les provinces de l'ouest ont été définies ainsi : Équateur, Bandundu, Kasai occidental, Kasai oriental et Bas-Congo.

41. La mission d'évaluation technique a estimé que les ressources dont dispose actuellement l'équipe de pays des Nations Unies étaient limitées à la fois en termes de personnel et en termes de programmes dans l'ouest, et que l'équipe de pays et d'autres partenaires ne seraient pas en mesure de prendre la relève pour exécuter toutes les tâches assumées par la MONUC. La mission d'évaluation a également constaté que les activités de la MONUC dans les provinces de l'ouest incluaient des tâches qui devraient incomber au Gouvernement ou au secteur privé, mais que la MONUC continuait d'assumer en raison du manque de capacités.

42. Il a néanmoins été décidé, en étroite consultation avec la MONUC et l'équipe de pays des Nations Unies, qu'une transition soigneusement organisée et gérée autoriserait un retrait des présences de la MONUC dans l'ouest au cours des prochains 6 à 24 mois. L'intensification des programmes et de la présence de l'équipe de pays et des partenaires internationaux dans l'ouest dépendrait de l'intérêt des donateurs pour le financement de ces programmes aussi bien que de la manière dont l'équipe de pays parviendrait à définir comment affecter ou élargir certaines de ses ressources disponibles dans l'ouest du pays. Il faudra aussi adapter le transfert progressif des ressources militaires, policières et civiles de la MONUC en fonction de l'appui procuré par celle-ci aux élections locales qui doivent avoir lieu avant la fin de 2009.

43. S'agissant de l'ouest de la RDC, la mission d'évaluation technique a estimé que l'instabilité demeurait latente mais que les groupes armés ne représentaient pas une menace majeure pour la sécurité. Cela permettrait une compression rapide des quelques éléments militaires de la MONUC toujours en place. Il a toutefois été recommandé de conserver des capacités suffisantes de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées pour continuer à encadrer, former et entraîner la Police nationale congolaise, compte tenu en particulier de l'intensification des menées criminelles résultant de la situation économique désastreuse. Les effectifs de la MONUC dans l'ouest seront eux aussi progressivement réduits, tandis que les effectifs des membres concernés de l'équipe de pays devraient s'accroître dans ces provinces à mesure que le processus de transfert prendra de l'élan et compte tenu des contraintes évoquées plus haut.

44. La mission d'évaluation a établi qu'en l'absence de transporteurs aériens nationaux sûrs et certifiés à l'échelle internationale, et en raison des problèmes considérables en matière d'accès liés au manque d'infrastructure et au caractère

intégré de la Mission, la MONUC devra continuer de fournir à l'équipe de pays un certain appui logistique et en matière de sécurité après son retrait de l'ouest du pays, en particulier dans les zones affligées par des troubles civils ou des menées criminelles graves. Il est donc recommandé qu'après le retrait des capacités militaires et policières statiques de la MONUC des provinces de l'ouest une capacité mobile d'intervention militaire et policière organisée en pôles demeure en place pour protéger le personnel et le matériel des Nations Unies.

45. Il a été décidé d'élaborer une stratégie d'ensemble de l'ONU pour la RDC, pour concentrer les tâches liées au maintien de la paix dans l'est et les tâches liées à la consolidation et au renforcement de la paix dans l'ouest. Cette stratégie définirait les mécanismes de coordination avec les autorités et les partenaires et les modalités de coopération permettant à l'équipe de pays des Nations Unies et à la MONUC de promouvoir la stabilisation et le renforcement de la paix en RDC et définirait aussi les détails et les modalités du transfert des responsabilités de la MONUC à l'équipe de pays et à d'autres partenaires pour assurer une transition sans heurts.

46. Il est également essentiel que la MONUC conserve, tout au long de son mandat, son influence et sa capacité de servir de médiateur dans toute la RDC. La mission d'évaluation technique recommande donc le maintien d'une présence résiduelle de la MONUC dans l'ouest du pays durant la phase de transition. Il devrait s'agir de petites équipes mixtes pluridisciplinaires chargées de domaines spécifiques (comme les affaires politiques, les affaires civiles, les droits de l'homme, l'information, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et les élections) qui œuvreraient au règlement des questions liées à la consolidation de la paix en étroite coopération avec les autorités provinciales et l'équipe de pays et partageraient notamment des locaux avec celle-ci lorsque cela serait possible. Ces équipes seraient suffisamment flexibles pour s'adapter à l'évolution des circonstances et fourniraient l'appui voulu pour donner à l'équipe de pays le temps de définir et d'élargir sa présence, tout en assurant un appui intégré à la consolidation de la paix dans l'ouest du pays.

47. La mission d'évaluation a constaté que la MONUC devait, à Kinshasa, conserver du personnel militaire, de police et civil pour son quartier général, aux fins de son interaction avec les institutions centrales et la communauté des donateurs de manière à pouvoir poursuivre ses activités de plaidoyer politique, de conseil et d'assistance technique pour résoudre les problèmes nationaux. La MONUC devrait en outre continuer à jouer un rôle dans la direction de la coordination à l'échelle du pays dans ces domaines essentiels pour renforcer l'unité du message et des objectifs, éviter les doublons, forger des partenariats là où ils sont possibles et accroître au maximum l'utilité des ressources.

Recommandations quant aux opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement de la MONUC

48. Dans sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité m'a prié de présenter dans mon prochain rapport une évaluation approfondie des programmes de la MONUC en matière de désarmement, démobilisation et réintégration d'une part et de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement d'autre part, et de formuler, en coordination étroite avec mon Envoyé spécial, des recommandations quant aux aménagements qu'il serait possible d'apporter à ces

programmes pour améliorer leur efficacité, le choix des moyens qui leur sont consacrés et leur coordination avec la composante militaire de la MONUC.,

49. Au fil des ans, les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement se sont caractérisées par un lent filet de groupes armés étrangers, en provenance du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda, qui ont accepté d'être désarmés, démobilisés et rapatriés dans leur pays d'origine. À ce jour, 11 140 combattants étrangers et 7 060 personnes à charge sont rentrés dans leur pays. Pour le Burundi, le lot de dossiers à traiter est quasiment écoulé et ceux qui sont encore en instance pour les groupes armés de l'Ouganda, notamment la LRA et l'Alliance démocratique ougandaise/Armée nationale de libération de l'Ouganda, sont relativement peu nombreux. Les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement concernant la RDC se concentrent donc essentiellement sur les FDLR. Selon les estimations, le nombre de combattants des FDLR toujours présents en RDC se situerait entre 5 000 et 6 000.

50. Selon la mission d'évaluation technique, la MONUC devrait, en ce qui concerne les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement, continuer d'exploiter la dynamique créée par l'opération conjointe entre les FARDC et les FDR. Cette initiative a montré les fruits que pouvait porter la conjugaison de la pression militaire et des opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement, notamment les campagnes d'information sur le rapatriement volontaire et les actions de liaison, d'évacuation et d'extraction. Une idée admise de longue date en est aussi sortie renforcée, à savoir que les membres des FDLR et le personnel qui en dépend préféreraient retourner au Rwanda une fois desserrée l'étreinte du noyau dur de leur hiérarchie.

51. Afin de s'attaquer de manière décisive au problème des éléments restants des groupes armés étrangers, la mission d'évaluation technique a recommandé que la MONUC mette en place un plan de campagne pluridisciplinaire qui associerait ses diverses composantes – militaire, désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement, information, affaires politiques et Cellule d'analyse conjointe de la mission. En fonction des besoins futurs, les dispositifs de renforcement de l'appui à la Mission devraient être actionnés pour faciliter l'afflux de rapatriements. D'importantes mesures complémentaires pourraient être prises, qui porteraient par exemple sur des actions concertées visant des dirigeants clefs des FDLR, ainsi que l'arrestation des dirigeants de la diaspora des FDLR en Europe, aux États-Unis ou dans d'autres pays tiers.

52. En ce qui concerne les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, la planification de la deuxième phase du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration s'est poursuivie avec l'assistance de la MONUC au cours de la période considérée. Avec un budget de 75 millions de dollars et une date-butée fixée à décembre 2009, le programme national prévoit le traitement du cas de quelque 98 703 soldats et combattants des FARDC, dont 35 000 devraient opter pour la démobilisation. Le programme national prévoit par ailleurs des programmes de réintégration pour environ 75 700 combattants, dont 40 000 ont été démobilisés pendant la première phase mais pas encore réintégrés. Il prévoit en outre d'apporter une aide spécifique aux enfants et aux femmes associés aux groupes armés, dont le nombre est respectivement estimé à 8 000 et à 10 000.

53. La mission d'évaluation technique a estimé que la situation est particulièrement complexe en ce qui concerne les groupes armés congolais en raison de l'existence de trois processus parallèles de désarmement, démobilisation et réintégration, à savoir : a) l'intégration accélérée de ces groupes dans les FARDC, qui présente en elle-même de nouveaux risques et défis pour les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration; b) un cadre de désarmement, démobilisation et réintégration intégré au programme Amani qui vise quelque 99 000 combattants, dont 20 000 dans l'est du pays; et c) le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration lui-même.

54. Compte tenu de ces éléments et du mandat de la MONUC, la mission d'évaluation technique a recommandé que celle-ci continue de jouer un rôle clef dans la coordination des politiques et structures de désarmement, démobilisation et réintégration sous autorité congolaise. Dans cette perspective, il importera de s'assurer que les combattants qualifiés pour bénéficier du processus d'intégration accélérée et de celui du programme Amani se voient offrir un vrai choix entre, l'incorporation dans les FARDC ou le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La mission d'évaluation technique a également recommandé que l'organe de gestion du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration devienne dès que possible opérationnel dans l'est du pays, et qu'il soit encouragé à commencer à fournir des avantages de réinsertion aux 40 000 combattants démobilisés dans le cadre de la première phase. Il importe en outre de concrétiser au plus vite les possibilités de réintégration locale prévues dans le cadre du programme Amani, qui doivent être coordonnées par le PNUD. Il est également vital que l'UNICEF soit étroitement associé au processus d'identification des enfants dans les groupes armés et aux efforts menés pour faciliter leur libération et leur réintégration. À long terme, il est impératif que les combats dans l'est de la RDC cessent et qu'un plan de réforme militaire soit mis en œuvre pour créer un climat propice au succès et à la crédibilité des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration.

Reconfiguration des composantes militaire et de police de la MONUC

55. À la lumière de la situation dans les Kivus et des défis auxquels doivent faire face les régions où opère la LRA, la mission d'évaluation technique a aussi formulé des recommandations quant à la reconfiguration de la composante militaire de la MONUC. Elle a avalisé la concentration actuelle des efforts sur les FDLR dans les Kivus. Dans le même temps, elle a conclu à la nécessité de réorienter une partie de l'action militaire de la MONUC sur le Haut-Uélé en soutien aux opérations des FARDC contre la LRA, à la suite du départ des Forces de défense du peuple ougandais (FDPO). Elle a recommandé, en étroite consultation avec la MONUC, que celle-ci réduise sa présence militaire dans les régions où le niveau de la violence est bas, telles que l'est de la RDC et le Katanga, pour la redéployer et la renforcer dans les Kivus et le Haut-Uélé.

56. La reconfiguration prévoit le redéploiement de l'un des deux bataillons actuellement à l'ouest pour l'affecter à la brigade de l'Ituri afin de consolider les opérations dans le Haut-Uélé. De la même façon, le bataillon béninois sera renforcé dans le nord du Katanga pour appuyer les opérations dans les Kivus, selon les besoins. Les observateurs militaires actuellement à l'ouest et au Katanga rejoindront en majorité les brigades des Kivus et de l'Ituri pour assurer des tâches de liaison; ils

pourraient par ailleurs compléter les équipes conjointes de protection après avoir reçu une formation à cet effet.

57. Dans ces régions, les forces de la MONUC mèneront davantage d'opérations mobiles pour sécuriser les principaux sites de population et les grands axes routiers, pour rester attentives à l'évolution de la situation et être en mesure de concentrer par anticipation et rapidement les troupes et les moyens nécessaires dans les zones potentiellement instables. L'intensité et la souplesse opérationnelles des activités seront garanties par deux unités de réserve. La MONUC constituera la première à l'aide des ressources existantes et, grâce à l'arrivée des capacités militaires supplémentaires autorisées par la résolution 1843 (2008), constituera une deuxième réserve opérationnelle pour répondre au besoin de renforts rapides dans toute la RDC quand la situation l'exigera.

58. La mission d'évaluation technique a établi que le déploiement des forces de la MONUC sur de petites bases d'opérations limite l'efficacité des interventions militaires de cette dernière. Elle a donc recommandé que le dispositif militaire soit consolidé et réorganisé pour permettre une présence plus mobile et plus robuste dans les principales régions menacées, concentrée en particulier dans les Kivus et le Haut-Uélé. Notant l'importance, pour les militaires, de disposer de traducteurs locaux, elle a recommandé l'intégration d'au moins un interprète, dans les unités, pour faciliter la collecte et l'échange d'informations, y compris la transmission des préoccupations de la population locale en matière de sécurité.

59. Pour ce qui est du déploiement de deux compagnies de forces spéciales supplémentaires prévu par la résolution 1843 (2008), la mission d'évaluation technique a établi la nécessité de constituer une unité d'intervention des forces spéciales qui serait chargée de hiérarchiser, planifier et contrôler les opérations spécifiquement destinées à saper les capacités militaires des groupes armés illégaux, tâche qui pourrait s'avérer être au-delà des capacités normales d'unités d'infanterie ordinaires. Ces opérations spéciales devraient être dirigées et coordonnées par le quartier général de la Force, en consultation avec la direction de la Mission.

60. La MONUC procède aussi à la reconfiguration du déploiement de ses forces de police pour répondre aux exigences de son mandat. L'unité indienne de police constituée basée à Lubumbashi a été transférée à Goma et deux sections actuellement dans les Kasaï, l'une du Bangladesh, l'autre du Sénégal, doivent être transférées à Rutshuru et à Masisi, aux côtés d'éléments de la Police nationale congolaise. Les deux autres unités de police constituée autorisées par la résolution 1843 (2008) doivent être déployées l'une à Bunia et l'autre à Bukavu. La mission d'évaluation technique a également recommandé de faire appel à des traducteurs locaux pour améliorer le travail de ces unités.

Protection des civils

61. La résolution 1856 (2008) fait de la protection des civils la première des priorités de la MONUC. Dans cette optique, et outre les tâches militaires décrites précédemment, la Mission a mis au point le concept d'équipes conjointes de protection pour appuyer et faciliter la mise en œuvre de son mandat. Ces équipes, constituées de fonctionnaires chargés des affaires politiques, des affaires civiles, des opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement, des droits de l'homme et de la protection des enfants, se sont vues confier un certain nombre de tâches liées à la protection, notamment pour aider les

forces de la MONUC à encourager et améliorer la communication avec les autorités et les communautés locales, pour optimiser l'échange d'informations, renforcer le système d'alerte rapide et offrir des conseils en matière de protection si nécessaire. Ces équipes doivent aussi analyser la dynamique politique et sociale locale afin de rendre les interventions de protection plus efficaces. Pendant la période considérée, 10 équipes conjointes de protection pluridisciplinaires ont été déployées dans les principales zones de conflit du Nord-Kivu.

62. Pendant la période considérée, les recommandations des équipes conjointes de protection ont abouti à la création de couloirs placés sous la protection de la MONUC, et par lesquels plus de 5 000 civils de la région de Kashebere ont été évacués par précaution, en prévision d'une attaque de la coalition FDARC-FDR contre les FDLR. En application de ces recommandations, la MONUC a également facilité le déploiement des FDARC à Pinga à des fins de protection. La mission d'évaluation technique a pleinement souscrit à cette approche innovante et s'est déclarée favorable au maintien et à l'expansion des équipes conjointes de protection, qui devraient permettre de compléter et de renforcer les interventions militaires axées sur la protection des civils.

Protection des enfants

63. La situation des enfants affectés par les conflits armés en RDC reste gravement préoccupante, particulièrement dans les Kivus et la province Orientale. Des enfants sont présents dans les rangs des FARDC et parmi les brigades intégrées et non intégrées du CNDP. Selon des informations confirmées, des enfants sont également systématiquement recrutés et utilisés par les FDLR, le Front des nationalistes et intégrationnistes, la LRA et les groupes Maï Maï, y compris la PARECO. Nombre de ces groupes sont responsables de meurtres et de mutilations d'enfants, de viols et d'autres actes graves de violence sexuelle.

64. Dans le même temps, la récente accélération de l'intégration du CNDP et d'autres groupes armés au sein des FARDC a créé une chance unique de repérer la présence d'enfants et de les libérer. Au cours de ce processus qui se poursuit, la MONUC a pu identifier 880 enfants (839 garçons et 41 filles) au sein des groupes armés, avant de les en séparer et de les transférer. Ainsi, 433 enfants ont été soustraits à la PARECO, 141 au CNDP et les autres à divers éléments Maï Maï ainsi qu'à des unités des FARDC.

65. La mission d'évaluation technique a souligné que la MONUC devait continuer d'utiliser ses moyens de pression politique pour préconiser sans cesse la libération des enfants, et s'assurer que ceux-ci ne soient pas intégrés dans les forces armées, l'adoption par les parties de mesures spécifiques afin d'empêcher le recrutement d'enfants, et la nécessité d'un accès constant à des fins de surveillance et de vérification pour s'assurer que ces enfants ne sont pas réenrôlés. Elle a noté avec inquiétude qu'il est encore fait état de graves violations des droits de l'homme perpétrées par des unités des FARDC, et a recommandé à la MONUC d'en tenir compte avant d'apporter son appui à certaines de ces unités.

Droits de l'homme

66. La situation sur le plan des droits de l'homme est demeurée très préoccupante en RDC pendant la période considérée. Des groupes armés, dont la LRA et les FDLR, ont commis de graves atteintes aux droits de l'homme, principalement sous

forme d'exécution arbitraire, de viol et d'enlèvement de civils. Des membres des forces de sécurité, en particulier les FARDC et la Police nationale congolaise, se sont aussi rendus coupables d'un grand nombre d'atteintes graves aux droits de l'homme, en particulier d'exécutions arbitraires, de viols, de tortures et de traitements cruels, inhumains ou dégradants. De plus, des membres des services de renseignements, tant civils que militaires, ont été impliqués dans des atteintes aux droits de l'homme pour raisons politiques : arrestation et détention arbitraires, disparitions forcées, torture et extorsion. Nombre de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de personnalités politiques ont été victimes d'arrestation arbitraire et de harcèlement et ont fait l'objet de menaces et de mesures d'intimidation de la part de la police, d'autres forces de sécurité et des autorités locales.

67. Il y a bien eu quelques cas de responsables subalternes poursuivis pour atteinte aux droits de l'homme, mais la lutte contre l'impunité aux échelons supérieurs de la police et des forces armées reste un grand problème et une des causes du caractère épouvantable de la situation du pays sur le plan des droits de l'homme. L'intégration dans les FARDC de responsables du CNDP accusés de crimes de guerre est très préoccupante, en particulier dans le cas de Bosco Ntaganda.

68. Vu que la situation sur le plan des droits de l'homme se détériore aussi bien dans l'ouest que dans l'est du pays, qu'aucun progrès sensible n'est accompli dans la réalisation de réformes nationales d'importance critique telles que la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre l'impunité, que les atteintes aux droits de l'homme pour raisons politiques sont de plus en plus nombreuses et que le pays entrera bientôt en période électorale, la mission d'évaluation technique a recommandé que la MONUC garde dans tout le pays une présence dans le domaine du contrôle du respect des droits de l'homme. Elle a aussi estimé qu'il fallait intensifier considérablement l'action menée pour aider les autorités à promouvoir et protéger les droits de l'homme, en s'attachant en priorité à créer une commission nationale des droits de l'homme et à aider les autorités congolaises à concevoir et mettre en œuvre une stratégie de justice transitionnelle, en s'inspirant des recommandations issues du relevé de l'état des lieux dirigé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme qui devrait se terminer en juin 2009.

Violences sexuelles ou à motivation sexiste

69. Les violences sexuelles ou à motivation sexiste n'ont connu aucune décade au cours de la période considérée. Environ 1 100 viols ont été signalés chaque mois, soit une moyenne de 36 par jour. Le pourcentage des victimes âgées de 10 à 17 ans varie d'une région à l'autre, entre 35 et 50 %; plus de 10 % ont moins de 10 ans. Des hommes armés, membres de groupes armés ou d'éléments des FARDC ou de la Police nationale congolaise, sont responsables de 81 % des cas signalés dans les zones de conflit et de 24 % des cas dans le reste du pays. La majorité des cas ont été signalés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu.

70. Sous l'égide de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et après de longues consultations avec la MONUC et les organismes partenaires, une stratégie d'ensemble de lutte contre les violences sexuelles en RDC a été élaborée afin d'offrir un cadre et des orientations pour l'action et de renforcer les mesures de prévention et de protection et les suites données aux violences sexuelles. Le but est d'appuyer l'action menée par les

organismes des Nations Unies et le Gouvernement congolais pour lutter contre les violences sexuelles et de veiller à ce que ce qui est fait soit complémentaire des processus et initiatives en cours, y compris la réforme du secteur de la sécurité et la stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation.

Élections locales

71. La Commission électorale indépendante continue de travailler, en étroite coopération avec la MONUC et le PNUD dans le cadre de son projet d'appui au processus électoral, à la mise à jour du registre des électeurs qu'exigent les élections locales. La Commission a progressé dans les premiers préparatifs que prévoit son plan opérationnel, et a mené, du 13 au 17 mars, un projet pilote de cinq jours destiné à vérifier le fonctionnement du matériel et des procédures électorales. Les inscriptions sur les listes électorales doivent impérativement être effectuées d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2009 pour que les élections puissent avoir lieu avant la fin de l'année.

72. Des difficultés importantes demeurent. Si le cadre juridique des élections locales est pour l'essentiel, déjà en place, le Parlement n'a pas encore adopté la loi qui doit établir une liste officielle des entités territoriales destinées à devenir les circonscriptions électorales. Les contraintes auxquelles fait face la Commission en matière de ressources et, en particulier, la disponibilité limitée de fonds publics en raison d'une situation économique et financière plus difficile que prévu, sont autant d'autres obstacles majeurs.

73. Dans leurs entretiens avec la mission d'évaluation technique, plusieurs interlocuteurs gouvernementaux, notamment le Premier Ministre, ont réaffirmé l'importance de la tenue des élections locales. Autre événement positif, le 23 mars, le Ministre adjoint du budget a confirmé qu'au cours des prochains mois, 10 millions de dollars des États-Unis seraient débloqués, renouvelant ainsi l'engagement qu'au-delà de cet effort, le Gouvernement honorerait ses obligations financières à hauteur de 31 millions de dollars.

74. En cas d'incapacité de faire avancer le processus des élections locales, la tenue de ces scrutins pourrait être reportée de plusieurs années. D'un point de vue technique, si les élections n'avaient pas lieu en 2009, il sera très difficile de les organiser avant les élections générales prévues pour 2011. La solution qui consisterait à organiser conjointement les élections nationales et locales n'est pas non plus réalisable d'un point de vue pratique.

Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation

75. La mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation des provinces orientales de la RDC est montée en puissance à la faveur des progrès obtenus en matière de sécurité dans le Nord-Kivu depuis le début de 2009. Au fur et à mesure que les régions précédemment occupées par les groupes armés sont passées sous contrôle gouvernemental, les travaux de remise en état des infrastructures et le déploiement des représentants de l'État dans des zones clefs se sont accélérés et développés.

76. En février, le Premier Ministre a sollicité l'appui de la communauté internationale pour mettre sur pied un plan de stabilisation et de reconstruction axé sur le programme Amani, en cours d'exécution, et la Stratégie d'appui des Nations

Unies à la sécurité et à la stabilisation; ce nouveau plan couvrirait une zone géographique plus étendue et incorporerait les nouvelles priorités qui se sont fait jour depuis le début de l'année. À la lumière de cette initiative du Premier ministre, la Stratégie a été remaniée et actualisée avec l'aide des ministères compétents, du système des Nations Unies et des partenaires internationaux.

77. La mission d'évaluation technique a avalisé la version remaniée de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, et recommandé que la MONUC continue de tirer pleinement parti de la dynamique en évolution dans l'est de la RDC pour assurer la distribution des dividendes de la paix. Elle n'en a pas moins conseillé qu'au fur et à mesure que se poursuit l'appui à l'intégration des FARDC, des processus de sélection efficaces soient mis en place pour que les enfants soient effectivement séparés des combattants, et pour s'assurer que les postes clefs, dans l'armée et la police, ne soient pas occupés par des individus qui se seraient rendus coupables de graves violations des droits de l'homme. Elle a par ailleurs, d'un commun accord avec la MONUC, jugé que la Stratégie devrait s'appuyer sur une coordination adaptée et harmonisée, ainsi que sur des structures de financement et de mise en œuvre qui lui permettent de répondre efficacement aux changements imprévisibles et rapides de l'environnement politique et des conditions de sécurité.

78. Au cours de la période à l'examen, les travaux d'infrastructure ont commencé pour la remise en état de six axes prioritaires, à savoir Rutshuru-Ishah, Sake-Masisi, Bukavu-Shabunda, Bukavu-Hombo, Fizi-Minembwe et Bunia-Boga. Ce projet, financé par divers partenaires internationaux, repose sur une opération à forte intensité de main-d'œuvre censée générer 100 000 journées de travail d'ici à l'achèvement des activités de remise en état. En outre, 343 membres de la Police nationale congolaise, sur les 500 éléments formés par la Police des Nations Unies, ont été déployés, pendant la période considérée, le long des deux axes prioritaires de Rutshuru-Ishah et de Sake-Masisi. Les préparatifs ont également commencé pour le déploiement, à Shabunda et Minembwe dans le Sud-Kivu, à Kitchanga et dans les zones précédemment occupées par le CNDP et les FDLR au Nord-Kivu, de 1 500 éléments de la Police d'intervention rapide, dont certains sont déjà en place à Goma et Shabunda.

Réforme du secteur de la sécurité

79. À certains égards, la situation a évolué de manière favorable depuis la table ronde de février 2008 sur la réforme du secteur de la sécurité; notamment, un recensement a été réalisé et un système a été mis en place pour le paiement des FARDC. D'autre part, le premier bataillon de la Force d'intervention rapide a reçu une formation dispensée par l'Afrique du Sud. En outre, le 4 février, le nouveau Ministre de la défense a publié un plan de réforme révisé pour les FARDC, réforme qui a pour objectifs de faire en sorte que les éléments des Forces reçoivent une bonne instruction et une bonne formation, de leur assurer de bonnes conditions de vie, ainsi qu'à leur famille, et de veiller à ce que le matériel et les produits voulus soient achetés pour elles, conformément aux buts énoncés à l'article 187 de la Constitution. Ce plan prévoit un effectif de 145 000 hommes, qui assureront les trois grandes fonctions suivantes : protection, intervention rapide et défense nationale. Il doit se dérouler en trois phases, dont la première a pour but d'assurer la réalisation des principaux éléments de la réforme entre 2009 et 2011.

80. En ce qui concerne la réforme de la police, le Comité de suivi de la réforme de la police a tenu des réunions de travail au niveau ministériel avec son secrétariat exécutif, qui compte huit groupes de travail composés de représentants de la Police nationale congolaise, d'organisations de la société civile, de la Mission de police de l'Union européenne en RDC (EUPOL) et de la Police des Nations Unies. Cela a permis d'élaborer d'importants éléments nécessaires au déclenchement d'une véritable réforme de la police.

81. La mission d'évaluation technique s'est déclarée satisfaite par le plan de réforme révisé, notant qu'il constituait un cadre plein de possibilités, faute d'une stratégie plus complète pour la réforme du secteur de la sécurité. Elle s'est également félicitée de la création d'un bureau de coordination en la matière pour la MONUC, auquel participent des observateurs de l'EUSEC, de l'EUPOL et de l'OIM. Elle a cependant constaté l'absence criante de progrès réalisés sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité, due en grande partie à la détérioration de la situation dans l'est du pays. Elle a également fait observer qu'en l'absence d'un cadre coordonné qui serait l'expression d'une vision nationale de ce que devrait être la réforme du secteur de la sécurité, les initiatives en cours dans ce domaine capital avaient donné des résultats limités.

82. La mission d'évaluation technique a noté par ailleurs que s'il était bon que de multiples acteurs interviennent dans la réforme du secteur de la sécurité, cela avait conduit, en pratique, à un foisonnement de liens bilatéraux entre le Gouvernement et les partenaires de la communauté internationale, qui avait entraîné non seulement des chevauchements entre les activités des seconds mais aussi une perte d'efficacité et l'amointrissement des réalisations concrètes. Vu le manque de coordination et l'urgente nécessité d'avancer, la mission d'évaluation technique a recommandé que la MONUC cherche à obtenir un accord au plus haut niveau du Gouvernement de la RDC sur l'élaboration, en consultation avec des partenaires internationaux, d'une stratégie détaillée de réforme du secteur de la sécurité. Elle a aussi vivement souhaité que soit créé un mécanisme général permettant à la communauté internationale de dialoguer avec le Gouvernement sur cette question. À cette fin, elle a recommandé que la MONUC ouvre la participation au groupe de travail de la réforme du secteur de la sécurité à d'autres partenaires bilatéraux, parmi lesquels l'Afrique du Sud et l'Angola.

83. Lors des tournées effectuées par la mission d'évaluation technique, ses interlocuteurs congolais et étrangers ont demandé instamment que la formation des FARDC comme celle de la Police nationale congolaise soit accélérée. Le progrès accompli dans le renforcement de leurs capacités respectives est l'élément qui sera déterminant dans le choix de la stratégie de désengagement de la MONUC. Cela se fera parallèlement à l'achèvement de la réintégration des anciens membres des groupes armés, le raffermissement de l'autorité de l'État dans tout le pays et le rétablissement du contrôle effectif du Gouvernement. Lorsque la responsabilité de la sécurité sera passée aux FARDC et à une police congolaise crédibles et bien formées, la protection des civils se trouvera sensiblement améliorée.

84. En ce qui concerne la police, la mission d'évaluation technique a recommandé que la MONUC maintienne ses contacts avec les partenaires internationaux de la RDC dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité aux fins du renforcement des capacités de police, grâce à la fourniture d'une formation technique et à la création de services de police spécialisés – contrôle des frontières,

par exemple – et aussi au sujet de la préparation d'un recensement de la police visant à fixer un effectif global de référence et à créer un système de contrôle des antécédents des policiers.

85. Vu la volatilité de la situation dans l'est du pays et le fait qu'il a fallu redéployer des unités des FARDC qui avaient été désignées pour recevoir une formation, aucun progrès n'a été accompli, au cours de la période considérée, dans l'exécution du programme de formation de la MONUC à l'intention des FARDC. Néanmoins, un certain nombre d'officiers ont été formés à Luberizi en décembre 2008 et des instructeurs des Forces armées ont reçu une formation de formateurs en janvier 2009, à Luberizi et Nyaleke. La mission d'évaluation technique a recommandé que la formation dispensée par la MONUC aux militaires et aux policiers aille dans le sens de l'application d'une politique plus générale en matière de réforme du secteur de la sécurité, dont elle devrait elle-même s'inspirer.

État de droit

86. Pendant la période considérée, la MONUC a donné suite à la première réunion du Conseil supérieur de la magistrature, tenue en décembre 2008, en aidant celui-ci à achever le recensement à l'échelle nationale des magistrats et des tribunaux. D'autre part, on s'occupe actuellement d'organiser la création d'un institut de formation judiciaire, qui aidera à élaborer des programmes de formation à l'intention de ceux qui sont magistrats et de ceux qui le deviendront. La MONUC donne des conseils techniques au Conseil supérieur de la magistrature et au Ministère de la justice sur l'élaboration de procédures de recrutement des magistrats et des autres membres du personnel judiciaire.

87. On a pu voir au cours de la période considérée des signes de progrès en ce qui concerne la justice militaire, par exemple les premiers procès d'éléments de la Garde républicaine et le fait qu'un tribunal militaire a décidé d'ordonner que les victimes de viol perçoivent un dédommagement pour les actes illicites commis par des éléments des FARDC. D'autre part, le fait que le Tribunal militaire de Kipushi a condamné le chef Maï Maï Kyungu Mutanga, alias Gédéon, et ordonné à l'État de verser des dommages et intérêts aux victimes, est encourageant car il semble indiquer que ce qui est fait pour renforcer les capacités de la justice militaire porte ses fruits.

88. On constate par contre peu de progrès dans la réforme et l'amélioration du système pénitentiaire, à cause de l'absence d'un appareil administratif à l'échelle du pays, de grandes carences sur le plan de la sécurité, du fait que les capacités de gestion sont limitées, de l'état déplorable dans lequel se trouvent les prisons, de l'alimentation insuffisante des prisonniers, de l'absence de soins de santé, de la vétusté des lois et des règlements qui régissent les prisons et des grandes lacunes que présentent les infrastructures, le fonctionnement du système et la formation. Il n'y a pas de crédits budgétaires pour les dépenses de fonctionnement, y compris en ce qui concerne les besoins élémentaires dans les domaines alimentaire et médical. Dans ces conditions, de modestes résultats ont été obtenus, individuellement, par certains projets, par exemple le lancement des travaux de rénovation de la prison militaire Ndolo, à Kinshasa, et la formation de son personnel. D'autre part, plusieurs projets agricoles visant à créer des sources d'approvisionnement viables pour les prisons ont été lancés au cours de la période considérée.

89. La mission d'évaluation technique a jugé qu'au fur et à mesure que la responsabilité du renforcement des capacités du secteur de la justice serait transmise à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires internationaux, il importera que la MONUC garde une forte présence dans le secteur judiciaire à Kinshasa pour apporter son appui aux principales institutions nationales, vu qu'il y a un lien d'importance critique entre la sécurité dans l'est de la RDC et les capacités et la stabilité des institutions nationales de justice, à Kinshasa. En ce qui concerne le secteur pénitentiaire, il n'est pas possible, puisque la MONUC est seule capable de déployer au même endroit des experts et des conseillers internationaux dans des prisons qui souffrent désespérément de l'absence d'autorité et d'infrastructures étatiques, de transmettre ces activités à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires internationaux. La mission d'évaluation technique a donc recommandé le retrait du personnel pénitentiaire en détachement, dans la mesure où les circonstances le permettent, lorsque les autorités nationales auront les moyens de se charger d'assurer un niveau minimum de sécurité et d'exécuter un minimum de tâches opérationnelles, la décision étant prise après évaluation régulière des conditions de sécurité et dans le respect des normes minimales humanitaires et des droits de l'homme, province par province.

Concept d'opérations et règles d'engagement de la MONUC

90. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 1856 (2008), le Département des opérations de maintien de la paix et la MONUC ont révisé le concept d'opérations militaires et les règles d'engagement de la composante militaire de la Mission afin de les mettre en parfaite conformité avec le nouveau mandat de celle-ci. L'un et l'autre des textes révisés de ces deux documents d'orientation stratégique ont été avalisés par la mission d'évaluation technique.

91. Grâce au concept d'opérations révisé, la composante militaire de la Mission dispose d'objectifs stratégiques clairement définis et d'éléments de l'état final de la situation à laquelle aboutir, correspondant à la priorité accordée à la protection des civils. Le concept révisé prend aussi en compte les nouvelles réalités sur le terrain et le fait que la Mission concentre son action militaire dans l'est de la RDC. Les règles d'engagement ont aussi été abondamment étudiées et certains de leurs aspects ont été modifiés, notamment les dispositions relatives à l'appui-feu, aux engagements air-sol, à la prévention des effets collatéraux et à l'autorisation de faire usage de tel ou tel système d'armes. Le but était de clarifier les choses et de supprimer les dispositions restrictives concernant le recours à la force pendant les opérations militaires, telles que prévues dans le concept d'opérations.

IV. Observations

92. L'évolution récente de la situation dans les Kivus et en Ituri présente d'importantes perspectives mais aussi des écueils. Grâce à la volonté politique des gouvernements de la région, des problèmes qui n'ont pas pu être résolus pendant des années trouvent à présent des solutions. Les dirigeants de la RDC et du Rwanda ont fait preuve de courage politique et de souplesse dans la recherche de solutions à des problèmes qui ont longtemps plongé la région dans les conflits. Il existe désormais une possibilité réelle d'atteindre les principaux objectifs définis dans le Communiqué de Nairobi du 9 novembre 2007 et dans les Actes d'engagement de la Conférence de Goma du 23 janvier 2008. L'intégration du CNDP et d'autres groupes

aux FARDC et les initiatives visant à mettre un terme à la présence meurtrière des FDLR offrent une perspective exceptionnelle à la RDC. Je rends hommage aux Gouvernements de la RDC et du Rwanda pour les résultats qu'ils ont obtenus et j'engage la communauté internationale à soutenir pleinement leur démarche. La situation reste cependant précaire et instable et la préservation des acquis récents exige un engagement constant.

93. En dépit des progrès enregistrés jusqu'ici, le processus d'intégration et les opérations menées contre les FDLR restent en butte à d'importants obstacles. La réussite de ces initiatives, qui doivent encore être menées à terme, exige un engagement politique soutenu, des ressources financières adéquates et des capacités militaires effectives. Je crains en particulier que la crise financière actuelle, qui a durement touché la RDC, n'entrave le processus d'intégration et ne recrée l'instabilité au sein des forces armées. J'exhorte le Gouvernement à veiller à ce que les forces de sécurité, y compris les éléments nouvellement intégrés du CNDP, qui doivent être correctement sélectionnés et formés de manière à écarter la possibilité qu'ils soient associés à des violations des droits de l'homme, reçoivent régulièrement et à temps leurs salaires et leurs allocations. J'invite par ailleurs la communauté internationale à aider le Gouvernement à faire face à la crise économique actuelle, qui constitue une menace non négligeable pour la stabilité du pays.

94. J'engage également le Gouvernement de la RDC, les autorités provinciales des Kivus et les communautés locales à rechercher des solutions congolaises durables à d'autres problèmes non encore résolus, tels que ceux ayant trait au régime foncier, au retour des réfugiés, à la réconciliation au sein des communautés et à l'entente politique. Mon Représentant spécial en RDC et mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs sont sensibles à ces préoccupations et œuvrent avec le Gouvernement et les autorités locales à promouvoir des solutions durables. Nous devons toutefois reconnaître que ces problèmes sont anciens et que les solutions ne seront pas toujours rapides. Il est donc essentiel de renforcer les structures locales afin qu'elles puissent gérer correctement les sources potentielles de conflit. Des élections locales transparentes pourraient constituer un pas important dans cette direction.

95. La MONUC collabore étroitement avec le Bureau du Premier Ministre pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie d'appui à la sécurité et à la stabilisation des provinces orientales. Je lance un appel aux pays donateurs et aux organisations, afin qu'ils maintiennent et qu'ils renforcent leur appui à cette stratégie, de manière à ce que la population commence à voir les fruits de la paix et à ce que l'État puisse réinstaurer rapidement son autorité dans toute la région.

96. Je rappelle que la résolution 1856 (2008) a réitéré la nécessité d'accorder la priorité à la protection des civils, en autorisant l'utilisation de tous les moyens nécessaires contre n'importe quelle partie au conflit. Pour atteindre cet objectif, la Mission continue de rechercher les moyens qui lui permettront d'assurer plus efficacement cette protection. Il convient, pour ce faire, d'adopter une démarche plus systématique en matière de prévention de la violence, grâce, notamment, à une amélioration de la collecte et de l'analyse de l'information. Les équipes conjointes de protection illustrent bien cette démarche, qui doit être appuyée par l'utilisation souple, mobile et, si nécessaire, énergique des moyens militaires. J'invite donc les pays qui fournissent des contingents à veiller à ce que leurs troupes soient prêtes et

disposées à agir de la sorte, de manière à prévenir les attaques contre les civils, conformément aux règles d'engagement de la Force.

97. Si la MONUC a réussi à protéger de nombreux civils, ses capacités sont mises à rude épreuve. J'invite donc à nouveau les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents qui en ont les moyens à se manifester sans retard, afin de mobiliser les ressources autorisées par la résolution 1843 (2008), particulièrement en ce qui concerne les moyens aériens et les ressources en matière de renseignement, dont le besoin est urgent, ainsi que les 200 formateurs militaires. Bien que les perspectives d'une paix durable se soient améliorées dans les Kivus depuis le dernier rapport que j'ai adressé au Conseil, il apparaît urgent de mobiliser ces capacités supplémentaires pour permettre à la MONUC de consolider les acquis enregistrés au cours des dernières semaines et d'en tirer parti.

98. Le changement d'orientation et la préparation à la réduction des effectifs exigeront un engagement constant des autorités congolaises. À cet égard, la réforme du secteur de la sécurité doit constituer une priorité absolue. Sans une transformation profonde de l'armée et de la police, y compris une sélection rigoureuse du personnel des services de sécurité, et une restauration du système judiciaire, les perspectives d'une paix et d'une stabilité durables s'amenuiseront considérablement, même après la fin des affrontements armés qui se déroulent actuellement dans les Kivus et dans le Haut-Uélé. J'exhorte donc le Gouvernement et les pays partenaires à accélérer la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité.

99. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements à tous les membres du personnel de la MONUC – civils, militaires et policiers – qui, sous la conduite de mon Représentant spécial pour la RDC, Alan Doss, n'ont cessé de faire preuve de détermination et d'abnégation, dans des conditions très difficiles, pour aider le peuple congolais, qui traverse une période critique de son histoire. Je voudrais également exprimer ma gratitude à mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, à l'équipe de pays des Nations Unies et au personnel humanitaire, qui s'emploient laborieusement à sauver des vies dans des conditions extrêmement difficiles. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent des contingents à la MONUC et à leur personnel en uniforme, ainsi qu'aux pays donateurs et aux organisations multilatérales et non gouvernementales qui fournissent un soutien bien nécessaire pendant la crise en cours dans la région de l'est et ailleurs en République démocratique du Congo.
